



# **RANDO T.T** **Samedi 25 mai 2019**



*Cette randonnée moto tout terrain est organisée par le Moto Club Figeac-Lissac.*

*Comme les années précédentes, un partenariat a été passé avec la Commune de Camburat et une partie de votre inscription est*

**Phil'Anthrope**

*destiné à l'association de lutte contre le cancer.*

- **L'accueil administratif :**

Après vous être préparé et équipé, puis placé la moto en parc fermé, l'accueil et les formalités administratives auront lieu à la salle des fêtes de CAMBURAT de 8h00 à 9h00.

Venez muni de :

- votre permis de conduire
- votre carte grise
- votre attestation d'assurance

L'inscription peut se faire par groupe pour ceux qui le veulent, en leur donnant un nom. (N'oubliez pas de le signaler sur le bulletin d'engagement)

- **le départ du matin : après mise au point vers 9h15**

- Début de la randonnée à **9h30**, par groupe de 4 personnes toutes les **2 min**
- Boucle d'environ 90 km avec une spéciale en cours de parcours  
**!!!** Prévoir le ravitaillement en carburant qui sera amené à la spéciale du matin (en clair prévoir un jerrican étiqueté à votre nom pour remplir le réservoir...)

- **Repas :**

- au point de départ pour le repas du midi

- **le départ de l'après-midi :**
  - une "spéciale banderolée" en boucle sur terrain privé l'après-midi  
Ouverture à 14h30 fermeture à 17h
- **Tarifs :**
  - Frais d'engagement : **40 euros** (sont compris : un café le matin, un casse croute à la spéciale du matin, le repas)

Une tombola aura lieu en fin d'après-midi, des lots seront mis en jeu.

Tous les bénéfices de cette journée seront reversés à l'association Phil'Anthrope A savoir qu'en 2018 nous avons reversé **4000 euros** à l'oncopole de Toulouse grâce à la participation des randonneurs.

**Attention le nombre de places est limité.** Il est conseillé d'envoyer rapidement votre bulletin d'engagement, les photocopies demandées, ainsi que votre chèque de règlement à l'ordre du :

***Moto Club Figeac-Lissac***

Le tout est à envoyer avant le **11 Mai 2019** à l'adresse suivante:

**Mr Michel LAFRAGETTE**  
**5 Avenue Jean JAURES**  
**46100 FIGEAC**



**Tout désistement après le 11 Mai 2019 ne sera pas pris en compte**

Attention cette randonnée n'est pas une course, les randonneurs sont tenus de rouler en respectant le code de la route ainsi que l'état des chemins afin de pérenniser notre activité.

Pour tout renseignement complémentaire cette adresse e-mail est à votre disposition :

N° de dossier :

Date de réception

# **Bulletin d'engagement**

## **Rando T.T Moto Club Figeac-Lissac**

### PILOTE

NOM : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Date de naissance : ..... / ..... / ..... Age : .....  
E-mail : ..... Téléphone : .....  
(Obligatoire pour la réception de la confirmation)

### PERMIS

Catégorie : ..... Numéro : .....

### MOTO

Marque : ..... Cylindrée : ..... cm<sup>3</sup>  2T  4T  
Immatriculation : .....

### ASSURANCE

Compagnie : ..... Numéro : .....

### EQUIPE : (Impératif si vous souhaitez rouler avec les copains)

Nom du groupe : .....

	TARIF	NOMBRE	TOTAL
Rando + Casse croute + Repas	40€		
Repas accompagnateur	15 €		
Repas accompagnateur enfant ( - 10 ans )	Gratuit		

Montant total en Euros .....€

Je joins :

- un bulletin d'engagement par pilote (feuilles 3 et 4)
- un chèque du montant de l'engagement libellé à l'ordre du Moto Club de Figeac-Lissac
- une photocopie du permis de conduire, de la carte grise et de l'attestation d'assurance (pour réduire le temps d'attente de la partie administrative avant le départ)

### Personne à contacter le cas échéant au cas où.....

NOM et Prénom : ..... Téléphone : .....

Je soussigné(e) .....

- demande à m'engager pour la RANDO TT du Moto Club Figeac-Lissac du Samedi 25 Mai 2019
- reconnais avoir pris connaissance du règlement particulier (en pages 5 et 6) et m'engage à le respecter, ainsi qu'à me conformer aux directives des organisateurs et du code de la route.
- renonce à tout recours ou poursuite à l'encontre des organisateurs, Maires des communes traversées et propriétaires des terrains empruntés par la randonnée, pour tout incident ou accident qui pourraient survenir à l'occasion de la randonnée du Samedi 25 Mai 2019
- déclare également être en bonne santé et ne faire l'objet d'aucun traitement pouvant altérer mes facultés au cours de cette manifestation
- suis conscient des risques occasionnés lors de la conduite d'un véhicule en tout-terrain
- suis titulaire d'un permis en cours de validité, ne fais pas l'objet d'un retrait de permis
- suis titulaire d'une assurance responsabilité civile en cours de validité pour le véhicule utilisé lors de cette randonnée (ou être en possession de l'autorisation de prêt du véhicule, et des documents de celui-ci)

Fait à .....

Signature précédée de la  
mention "lu et approuvé":

Le .....

*Nota : Le règlement des frais conditionne votre confirmation d'engagement dans la limite des places disponibles.*

Bulletin d'engagement rempli (comprenant les feuilles 3 et 4), à envoyer avec les autres pièces avant le : **11 Mai 2019** à l'adresse suivante :

**Mr Michel LAFRAGETTE**  
**5 Avenue Jean JAURES**  
**46100 FIGEAC**

**Annotations** : *Toutes vos idées ou critiques constructives nous intéressent, cette rubrique est la vôtre...Utilisez là pour nous aider à améliorer ce type de manifestation et que nous soyons nombreux à profiter longtemps de celles-ci. Merci.*

# **Règlement particulier pour la balade T.T. du Moto Club Figeac-Lissac du Samedi 25 Mai 2019**

**PREAMBULE :** *La Balade TT du Moto club Figeac-Lissac du 25 mai 2019 n'est possible que grâce au respect de chacun vis-à-vis des nombreux villages traversés, le milieu naturel dans lequel nous évoluons est sensible, c'est pourquoi il sera demandé à chacun la plus grande courtoisie envers les riverains, randonneurs, marcheurs, animaux, et espace naturel. Notre attitude au quotidien conditionne la pérennité de notre loisir..... Aussi, il est demandé à chacun, pilote et accompagnateur, de respecter les fléchages et à n'emprunter en aucun cas des itinéraires qui n'auraient pas été indiqués ou sans accord préalable de l'organisation. Il est rappelé que cette randonnée n'a pas et ne doit en aucun cas avoir un caractère de compétition.*

## **Art.1 : DEFINITION**

*Le Moto Club Figeac-Lissac organise dans le département du Lot le Samedi 25 Mai 2019 une randonnée moto tout terrain. Elle est ouverte à tout type de motocyclette homologuée apte au tout terrain et répondant aux normes de sécurité, de circulation sur voie publique et conforme au code de la route, en bon état général*

## **Art.2 : PARTICIPANTS ADMIS**

*La Balade TT du Moto club Figeac-Lissac du 25 Mai 2019 est réservée aux pilotes, titulaires d'un permis de conduire correspondant aux caractéristiques de sa machine et à jour de leurs cotisations d'assurance. Tout pilote mineur devra en plus fournir une autorisation parentale et devra être accompagné.*

## **Art.3 : TARIFS**

*Randonnée + repas : 40€*

*Repas accompagnateur : 15€*

*Repas accompagnateur (- de 10 ans) : Gratuit*

## **Art.4 : VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES**

*Tous les pilotes participants à la randonnée devront se présenter au contrôle administratif à la salle des fêtes Camburat (46) à côté de la Mairie à partir du Samedi 25 Mai 2019 de 8h00 jusqu'à 9h 00. Départ à 9h 30 Impératif pour le premier groupe de 4 participants.*

*Seront vérifiés :*

*- La conformité du bulletin d'engagement (nom du pilote, permis de conduire, assurance, paiement des droits d'engagement...)*

*- La conformité de la moto puis le passage en parc obligatoire avant le départ.*

*Les tickets repas pour le pilote seront remis à l'issue des vérifications administratives ainsi que les stickers sécurités à apposer sur la moto.*

## **Art.5 : CIRCUIT**

*Le circuit de la randonnée d'environ 90 km (en 1 boucle) sera parcouru 1 fois et empruntera des chemins publics ou privés. Cette randonnée ne devra pas être parcourue ultérieurement par d'autres randonneurs.*

*C'est pourquoi l'utilisation de GPS ou tout type de matériel destiné au repérage est strictement interdit lors de cette Rando. Tout pilote pris en défaut se verra immédiatement exclu par l'organisation.*

*Par mesure de sécurité, et dans le respect du règlement, les participants ne devront pas quitter le tracé du circuit.*

## **Art.6 : RAVITAILLEMENT EN CARBURANT**

*Il vous est demandé de prévoir du carburant pour vous ravitailler (fortement conseillé). Le ravitaillement en carburant sera amené à la spéciale du matin (en clair prévoir un jerrican étiqueté à votre nom pour remplir le réservoir...à mi parcours et pour la spéciale)*

#### *Art.7 : FLECHAGE*

*Flèches: Indication du sens de circulation et la direction à suivre*

*Banderoles: Rappel et confirmation que vous êtes toujours sur le bon chemin*

*Panneau Rond Rouge: Consignes à strictement respecter : vitesse limitée, sens interdit, consigne de sécurité, zone à caractère dangereux, zone sensible, vigilance ...*

*Il est rappelé que par mesure de sécurité, il est strictement interdit de faire demi-tour sur le circuit balisé. En cas de nécessité absolue des Marshals (Gilet jaune) seront présents sur le parcours de la Rando pour encadrer et prendre les décisions de sécurité qui s'imposent.*

#### *Art.8 : DEPART*

*Les pilotes partiront devant la Mairie de CAMBURAT par groupe de 4 toutes les 2 minutes au minimum à compter de 9h30.*

*Les motocyclettes ne correspondant pas aux spécifications de l'article 1 (Pneus, embout et mousse de guidon, protection de sortie de boîte, boules de protection d'extrémité des leviers de frein et d'embrayage, accélérateur et cales pieds libres, niveau sonore, feux, plaque d'immatriculation...) se verront refuser le départ. Toutes les motos devront passer obligatoirement en parc fermé avant de prendre le départ.*

*De même, les pilotes n'ayant pas un équipement adéquat (casque en bon état, bottes,...) ne pourront pas prendre part à la randonnée.*

#### *Art.9 : APPLICATION DU REGLEMENT*

*Il est rappelé que le club organisateur se réserve le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou par mesure de sécurité et se réserve le droit d'exclure un participant qu'il jugerait au comportement dangereux ou ne respectant pas les règles élémentaires de sécurité et les points annoncés du présent règlement.*

#### *Art.10 : SANCTIONS*

*Chaque pilote est responsable de son comportement et de celui de son entourage. L'organisation se réserve le droit d'exclure un participant à n'importe quel moment sans que celui-ci ne puisse engager de recourt ou demander de dédommagement. Les Forces de l'ordre pourraient être présentes au cour de la journée et chacun sera individuellement responsable vis-à-vis de la loi. Les vérifications administratives et techniques de l'organisation ne se substituant pas aux règles et aux lois. L'organisation ne pourra pas être mise en cause. Le tarif de la Rando inclus la participation et le Repas de fin de balade, les deux n'étant pas dissociables. En cas d'annulation de participation d'un pilote, celui-ci s'engage à avertir l'organisation au minimum 1 semaine (soit le 18 Mai 2019) avant la date de la Rando pour être remboursé de l'intégralité de son engagement. Au delà il devra se justifier auprès du Club organisateur qui jugera au cas par cas. Dès lors que le participant aura pris le départ aucun remboursement même partiel ne pourra être demandé à l'organisation.*

#### *Art.11 : ANNULATION*

*Si la randonnée ne pouvait avoir pour quelque raison que ce soit, les organisateurs ne pourraient être tenus responsables. Les participants ne pourraient obtenir aucune indemnité à part le remboursement des frais d'engagement.*

#### *Art.12 : INFORMATIONS*

*Toutes les informations fournies dans le présent bulletin d'engagement ne serviront qu'à l'usage strictement interne du Moto Club Figeac-Lissac pour cette manifestation et ne seront en aucun cas communiquées.*